

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT
CONSTITUTION
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire,

- VU** le Code Général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics ;
- VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et à la Sécurité du Travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et Préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les délibérations du Conseil Régional des Pays de la Loire en date des 21-22 juin 2018 définissant la constitution des instances paritaires dans les services de la Région des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté du 19 novembre 2018 relatif à la constitution des instances paritaires ;
- VU** la proclamation des résultats de l'élection au Comité Technique en date du 6 décembre 2018 et la désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 20 décembre 2018 ;
- VU** la proclamation des résultats aux élections régionales du 27 juin 2021 ;
- VU** l'élection de Madame Christelle MORANÇAIS en qualité de Présidente de la Région des Pays de la Loire lors du Conseil Régional en date du 2 juillet 2021 ;
- CONSIDERANT** le départ de la collectivité de Monsieur Xavier DAUDIN-CLAVAUD, membre titulaire des représentants de l'administration ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est composé de 10 représentants de la collectivité et de 10 représentants du personnel.



ARTICLE 2 : Sont désignés comme représentants de la collectivité au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en qualité de :

Titulaires : Les Conseillers Régionaux :

- Monsieur Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional en qualité de Président du CHSCT
- Madame Barbara NOURRY, Vice-Présidente du Conseil régional
- Madame Evelyne MENETTRIER, Conseillère régionale
- Madame Michelle BRUNET, Conseillère régionale

Les membres de l'Administration :

- Monsieur Jean-Pierre SABIO, DGA ressources et transformation de l'action publique
- Monsieur Fabrice CHAINARD, DGA jeunesse, orientation, formations et emploi
- Monsieur Vincent LECOMTE, Directeur des ressources humaines
- Madame Barbara VILLANUEVA, Directrice du patrimoine immobilier
- Madame Solen DIVET, Directrice des lycées
- Monsieur Patrick LANGRAND, Directeur de la transformation numérique

Suppléants : Les Conseillers Régionaux :

- Madame Nathalie POIRIER, Conseillère régionale
- Madame Pauline WEISS, Conseillère régionale déléguée
- Madame Andréa PORCHER, Conseillère régionale
- Monsieur Richard THIRIET, Conseiller régional

Les membres de l'Administration :

- Madame Claire RENAUDIN, Directrice adjointe à la Direction du patrimoine Immobilier
- Monsieur Renaud MOUTARDE, Directeur emploi, formation professionnelle et apprentissage
- Madame Anne-Laure FORGET, Directrice de projets à la Direction des lycées
- Madame Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Directrice des territoires et de la ruralité
- Monsieur Benoît SCHAEFFER, Chef du service pilotage, dialogue social et managérial à la Direction des ressources humaines
- Monsieur Nils RANDRIAMANANTENA, Chef du service prévention, organisation et qualité de vie au travail des ressources humaines à la Direction des ressources humaines

ARTICLE 3 : Sont désignés comme représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en qualité de :

Titulaires : Syndicat UNSA (3) :

- Monsieur Jean-Noël LEPINE
- Madame Marie-Françoise NORMAND
- Madame Corinne LEGRAND

Syndicat FO (3) :

- Monsieur Tony AUBERT
- Madame Béatrice MOUDEN
- Madame Michèle AUFRAY

Syndicat CFDT (2) :

- Madame Annie DUCLOS
- Monsieur Jimmy KITTAVINY

Syndicat CGT-FSU (2) :

- Monsieur Miloud CHIBANI
- Monsieur Frédéric BRIZOT

Suppléants : Syndicat UNSA (3) :

- Monsieur Thierry DAVID
- Monsieur Jean-Paul CHARRIER
- Monsieur Franck DRENO

Syndicat FO (3) :

- Monsieur Vincent GAUVRIT
- Monsieur Nathalie BESSIN
- Monsieur Denis THENOT

Syndicat CFDT (2) :

- Madame Gwénaëlle ALLIOT
- Madame Chantal HERISSE

Syndicat CGT-FSU (2) :

- Madame Aïcha LELIEVRE
- Monsieur Cyrille LEGRAND

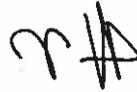
ARTICLE 4 : Tout représentant titulaire, qui se trouve empêché de prendre part à une séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants. Le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail peut se faire remplacer par n'importe lequel des conseillers régionaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de son exécution.

Fait à Nantes, le

Pour la Présidente du Conseil régional
Et par délégation
Le Directeur général adjoint Ressources
et transformation de l'action publique



Jean-Pierre SABIO

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20220930-2022_09_CT-AI
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022